

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 13 février 2024

L'an 2024, le 13 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Jacques MARTIN, Charles HALM, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN, M. Nicolas BOITEUX → M. Fabien SANSOIT,

Absents excusés : M. Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Point sur les travaux en cours
- Zones d'accélération énergétique
- Travaux urgents
- RIFSEEP
- Compte Epargne Temps
- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Travaux de voirie 2024
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Point sur les travaux en cours

• Projet d'aménagement de la place :

M. le Maire rend compte de l'atelier d'aménagement qui a eu lieu le 17 janvier en présence du paysagiste conseil et de l'architecte conseil de la DDT, de l'atelier POLIS, et de Mme Delouvée, directrice du CAUE.

L'esquisse a été présentée à l'atelier d'aménagement pour lancer la phase projet.

Le projet a été globalement validé avec quelques remarques :

- élargir la bande plantée devant la mairie
- nécessité d'avoir quelques grands arbres pour créer des zones d'ombre et pour le renouvellement des tilleuls plantés
- plantation d'arbres sur la placette (bas de la place)
- attention à porter à la continuité du projet, notamment vigilance quant à la pollution visuelle
- les bancs doivent être adossés à quelque chose

- place jardinée : à conserver peut plantée comme un tapis vert, façades plantées, intégration des places de parking avec haie plantée (saules ou charmillés), vigilance sur la fragilité des vieux murs, enrobé clair

- prévoir les places de parking comme une prolongation des fossés

- agrandir un gradin

Le dossier est en attente de validation par l'architecte des Bâtiments de France.

- **Travaux de l'église :**

Le diagnostic a montré la présence de mérule, circonscrite à la chapelle où se trouve la Pietà. Les bancs qui s'y trouvaient seront brûlés. Une déclaration a été faite en préfecture.

A surveiller après diminution du taux d'humidité.

M.le Maire fait le point sur les travaux réalisés et à venir :

- démontage prochain des échafaudages intérieurs

- les plafonds de la sacristie à purger

- calpin des pierres de taille

- mise en place du fissuromètre sous l'arc du clocher et entre le clocher et le portail

- puits perdu réalisé

- dalles du parvis sud récupérées

- dépose des vitraux à venir

- **Travaux par les agents :** Des trous ont été bouchés et des saignées réalisées.

II – Zones d'accélération énergétique

M.le Maire présente les documents concernant les ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables), suite à une réunion avec le Parc Naturel Régional du Morvan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide des modalités de concertation suivantes concernant les ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables) :

register en mairie, réunion publique, information dans le bulletin municipal pour présenter les modalités.

Une commission se réunira le lundi 26 février à 9 h à la mairie.

III – Travaux urgents

- **Mur sous l'école maternelle** en bordure de propriété de M. Dompierre :

M. le Maire présente un devis de l'entreprise RAGOT, d'un montant de 2814 € TTC. D'autres devis sont en attente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis le mieux disant pour réaliser les travaux de réparation du mur sous l'école maternelle.

- **Travaux d'électricité :**

M. le Maire présente les devis de l'entreprise GUENOT pour des travaux d'électricité d'un montant de 1403,70 € TTC dans le logement de La Commaille et d'un montant de 986,40€ TTC à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les devis l'entreprise GUENOT.

IV – RIFSEEP

M. le Maire revient sur les deux réunions qui ont eu lieu et présente le projet de délibération.

Suite à l'avis favorable des représentants de l'Administration et des représentants du Personnel, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition et approuve l'instauration du RIFSEEP au bénéfice des agents de la commune.**

V – Compte Epargne Temps

M. le Maire présente le dispositif "Compte Epargne Temps" qui doit être mis en place par la municipalité suite à l'arrivée d'un agent et le projet de délibération.

Suite à l'avis favorable des représentants de l' Administration et des représentants du Personnel, le conseil municipal, valide le projet de délibération en retirant "sous réserve d'une information préalable au Conseil Municipal" dans la dernière partie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition et approuve la mise en place du CET au bénéfice des agents de la commune.

Le conseil municipal :

- **adopte** les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par les agents.
- **décide que**, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces afférentes aux CET des agents.
- **précise** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt la date de transmission au contrôle de légalité au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l' Etat dans le département, une application rétroactive étant illégale.

VI – Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Suite à l'avis favorable des représentants de l' Administration et des représentants du Personnel, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents** sur la base de 600 € pour un emploi à temps complet de 35 heures.

VII – Travaux de voirie 2024

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal en ce qui concerne l'étude de voirie par la Communauté de Communes pour les prochains travaux sur la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas demander d'étude de voirie par la Communauté de Communes.

La commission des travaux proposera un certain nombre de voies à refaire en 2024.

VIII – Questions diverses

- **Proposition de spectacle :** M. le Maire fait part de la demande M. Dores pour que la municipalité accueille à nouveau cet été la tournée itinérante de "La Transverse". Une subvention entre 600€ et 800€ sera attribuée à cette structure culturelle.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour accueillir les spectacles de "La Transverse".

- **Remplacement d'un agent :** L'équipe municipale a reçu plusieurs candidats. La candidature de M. Bertin a été retenue. Il a pris ses fonctions le 6 février.
 - **Poste d'agent de restauration :** Le poste n'est pas encore pourvu. Dans l'attente d'un recrutement, les repas seront fournis par la cantine de Corbigny ou par la société qui fournit la maison de retraite.
 - **Départ de l'agent de restauration :** Un moment convivial est prévu vendredi 16 février à 17 h
 - **La fibre :**
M.le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bazin qui demande de faire remonter les problèmes concernant l'installation de la fibre.
Des problèmes de raccordement subsistent sur la commune : A Précy, rue des Riaux, et à Montliffé où les problèmes devraient être résolus respectivement en mars et en avril/mai.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une motion pour exiger la réalisation rapide de la fin des travaux de déploiement de la fibre par les opérateurs sur les hameaux ou habitations non encore raccordés en vue du démantèlement prochain du Wimax.**
- **ONF :** M. le Maire présente un devis de l'ONF d'un montant de 920 € HT concernant des travaux dans la section de bois de Doussas. **Le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder aux différents travaux concernant la section de Doussas (parcelle 9).**
 - **Mobilisation contre la fermeture de classe :** M.le Maire présente les différents arguments pour le maintien de la classe et remercie toutes les personnes qui ont participé la mobilisation.
 - **Chemins ruraux:** Anne Daveau, Jean-François Davaut et Jean-Patrick Ramillon ont effectué des recherches dans les archives avec M. le Maire afin de retrouver des traces concernant les chemins ruraux des bois de Montliffé.
La commission continue de travailler à ce sujet.
 - **Chemin de randonnée au Ravin de Lantilly :** Un conseiller signale le très mauvais état du chemin de randonnée qui part de la route vers Bois Boisseau.
 - **Arbres morts à abattre** dans le virage après la déchetterie sur la route en direction de Corbigny : Un devis a été demandé à l'entreprise TAUPIN PAYSAGES
 - **Grille dans le bas du bourg :** M. Roy signale une grille qui déborde fréquemment dans le bas du bourg. M. Coudrin sera prévenu.
 - **Tarifs de location de la salle des fêtes et du club :** Une réflexion est engagée quant à l'augmentation des tarifs ou non.

Dates à venir :

- commission des travaux : samedi 24 février à 8 h30
- commission ZAER : lundi 26 février à 9 h
- Prochain conseil municipal : mercredi 10 avril à 19 h30

La séance est levée à 00 h 15